

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par

M. Reda

-----

### ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« changements »

ajouter les mots :

« et le réchauffement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« et »

le signe :

« , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En décembre 2015 à Paris, la COP21 a fixé l’objectif de maintenir le réchauffement climatique à moins de 2°C. En matière de préservation de la planète, il est le plus souvent fait référence au réchauffement climatique en tant que tel.

Aussi, pour plus de précision, cet amendement propose d’ajouter « l’action contre le réchauffement climatique » aux domaines dont la loi fixe les principes fondamentaux.